



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

DEC 2026 05 22 010

DÉCISION DU MAIRE **PRISE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Remplacement d'un banc devant l'école des Bois – suite sinistre

Monsieur le Maire de la commune d'Ornex,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération D2026 03 20 021 du 20 mars 2026 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

VU le code de la commande publique ;

VU le Budget Primitif 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement de la totalité de l'assise en lames, d'une surface de 10 m², du banc situé devant l'école des Bois, endommagé à la suite d'un sinistre causé par un véhicule ;

CONSIDÉRANT que le dossier est suivi dans le cadre de la procédure engagée par l'assureur de la commune ;

CONSIDÉRANT qu'une seule entreprise a proposé une offre dans le cadre de cette opération ;

VU le devis ci-après :

	Prix HT	Prix TTC
ATECH	5 790,00 €	6 948,00 €

DÉCIDE

DE RETENIR l'offre de la société ATECH pour un montant de 5 790,00 € HT soit 6 948,00 € TTC pour le remplacement de l'assise de 10m2 en bois située devant l'école des Bois, suite au sinistre subi.

Fait à Ornex, le 22 mai 2026

Le Maire
Olivier GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 26 mai 2026

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex
- Monsieur le receveur de la collectivité

chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision